



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton d'Ilzsch
MAIRIE – Maison Villageoise- 3 rue Séger – 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus :	15	Séance du 31 mars 2015
Conseillers en fonction :	15	à 19 heures 30
Conseillers présents ou représentés :	15	Sous la présidence de M. Armand Le Gac, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire,

Clément URICHER, Carole TALLEUX, Jean-Marc GINDER, Adjoint au Maire,
Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Jean-Baptiste MEYER, Laetitia ORTSCHITT, Alexandra STEMMELIN, Antoine SUTTER, Myriam WENDLING, Grégory ZUNQUIN conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Jean-Marie BUTSCHA qui a donné procuration à Jean-Marc GINDER.

Point 13 de l'ordre du jour :

Motion pour l'inscription de la commune hors TAFTA (accord de libre-échange entre les USA et l'UE).

« Les élus de la commune de Petit-Landau dénoncent un accord commercial conclu dans le plus grand secret par les États membres de l'U.E dont les conséquences sont d'une gravité extrême contre la démocratie, contre le modèle social français et les normes environnementales, sanitaires, culturelles et intellectuelles qui protègent nos concitoyens,

- **DEMANDENT** la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du Traité, notamment la publication du mandat de négociation que la Commission européenne s'est elle-même donnée dans le plus grand secret et jusque-là classé « diffusion restreinte », ainsi que de toutes les expertises produites par chacun des ministères sur les conséquences d'un tel marché transatlantique,
- **DEMANDENT** au gouvernement français qu'il exige un moratoire sur les négociations engagées pour le grand marché transatlantique, réclament l'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations,
- **DECIDENT** de déclarer Petit-Landau en Zone hors TAFTA (dit aussi TTIP Transatlantic Trade and Investment Partnership ou Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, autres appellations de ce Traité). »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Petit-Landau, à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion ci-dessus.

Délibération exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 28623 du 22/07/1982.
Pour extrait conforme.
Transmis en Sous-Préfecture le 13 avril 2015

Le Maire

A. Le Gac

Délibéré comme dessus
Pour extrait conforme
Petit-Landau, 13 avril 2015

Le Maire

A. Le Gac

